

# CERTI PHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

## OBJECTIFS

- Permettre aux utilisateurs d'accéder au Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytosanitaires

## PUBLIC VISÉ

- Entreprises réalisant des prestations pour des tiers (entreprises de travaux agricoles, paysagistes...)

## DURÉE

Formation présentielle dans le centre organisateur	21h
Total	21h

## TARIF ET FINANCEMENT

- 294€ par personne
- Possibilité de prise en charge sous condition

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Test de positionnement oral en début de formation
- Evaluation sous forme de QCM en fin de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires réalisée par le responsable de formation
- Certificat est délivré sous réserve de réussite au test de fin de formation

## MODALITÉS PRATIQUES

- Restauration sur site possible
- Délivrance d'une attestation en fin de formation



## CONTENUS

- Connaissance des produits phytosanitaires
- Risques lors de l'utilisation d'un produit phytosanitaire
- Principes de la réalisation d'un traitement
- Evaluation des risques pour l'applicateur et le public
- Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

## SATISFACTION

- Taux de satisfaction : 89%

**Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole (CFPPA)**

**CFPPA «Le Robillard»**  
938 Route du Lycée Agricole  
Lieury 14170 Saint-Pierre-en-Auge

**Responsable de formation :**  
Amélie LALLIER

02 31 42 61 06  
cfppa.le-robillard@educagri.fr  
www.cfppa.le-robillard.fr